

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (23) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, CANET Véronique, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, CHAUMARD Laurent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, SCOTTON Aude, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (2) :

Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Catherine COURTOIS
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE

ABSENTS EXCUSES (4) : Flavien LEGER, GASCA Vincent
Chantal CHARVIN, Françoise JOSSERAND

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2025

Date d'affichage : 30 juin 2025

Carole Gardet a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 09/07/2025
Et publication le : 09/07/2025
Le Maire,



Bibliothèque – Tarifs 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « culture, patrimoine, relations avec les associations culturelles » ;

Il est proposé les tarifs suivants pour la période du 01/10/2025 au 31/12/2025 :

Tarifs d'abonnement annuel de date à date

Usager âgé de moins de 18 ans : gratuité

Usager âgé de 18 ans et plus : 16 €

Abonnement temporaire pour 3 mois adultes (18 ans et plus) : 5€

Abonnement collectivités basées à Saint-Jorioz : gratuit

Abonnement collectivités extérieures à Saint-Jorioz : 16 €

Tarif de remplacement de la carte d'abonné : 3 €

Pénalités de retard par document non rendu :

Première et deuxième lettre de relance : pas de pénalités

Troisième lettre de relance (1 mois de retard) : pénalité de 4 €

Mise en recouvrement (2 mois de retard) : pénalité de 8 €

Modalités de remboursement d'un document perdu ou détérioré

- **Catégorie 1 : 10€**

- o Livres de poche ou format équivalent

- **Catégorie 2 : 14€**

- o Bandes dessinées enfants
- o Albums enfants

- **Catégorie 3 : 18€**

- o Bandes dessinées adultes
- o Guides de voyage

- **Catégorie 4 : 20€**

- o Documentaires et essais
- o Romans et romans graphiques

- Livres CD
- CD
- Livres audio

- **Catégorie 5 : 42€**
 - DVD

- **Catégorie 6 : 5€**
 - Revues

- **Catégorie 7 :**
 - Jeux de société : valeur d'achat ou de rachat

Prestations :

Photocopie format A4 N&B : 0.60 €

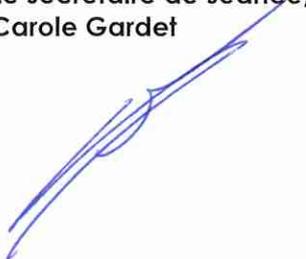
Photocopie format A4 Couleur : 0.90 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs présentés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 7 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
Carole Gardet



Le Maire,
Michel BEAL

